

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2024.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mme RIAUD Evelyne, MM. LIAGRE Philippe, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Absents : M. COURET François, COURET Jean-Luc et Mme LEBOURG Jeannine,

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱

Le procès-verbal de la réunion du 03 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Dossier 1 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Considérant la prise de compétences obligatoires établie en application de l'article L 5214 – 16 du code général des collectivités territoriales concernant l'eau et l'assainissement des eaux usées dans le cadre de la loi n°2018-702 du 3 août 2018.

Considérant la nécessité pour la communauté de communes d'exercer à compter du 1^{er} janvier 2025 la compétence assainissement, et à compter du 1^{er} janvier 2026 la compétence eau.

Monsieur le Président informe que par délibération en date du 24 juin 2024 la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a modifié ses statuts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le projet de statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants 08, pour 08, contre 00.

Délibération 2024-16 ;

Dossier 2 : Attribution de subvention au Comité des Fêtes

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2024-10, en date du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions aux associations.

Le Président du Comité des Fêtes ayant informé de son souhait de démissionner en janvier 2024, l'association alors en sommeil, n'a pas eu de subvention cette année.

Un nouveau bureau vient d'être constitué au mois de juin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 € au Comité des Fêtes
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2024

Votants 08, pour 08, contre 00.

Délibération 2024-17 ;

Dossier 3 : **Subvention exceptionnelle pour organiser le congrès départemental des sapeurs-pompiers**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Président de l'amicale des sapeurs-pompiers de St Sulpice les Feuilles pour organiser le congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne, samedi 14 septembre 2024. L'aide demandée est à hauteur de 250 € par commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de St Sulpice les Feuilles pour organiser cette journée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Votants 08, pour 08, contre 00.

Délibération 2024-18 ;

Questions et informations diverses :

- ✓ Arrêté préfectoral autorisant la SAS « Ferme Eolienne des Rimalets » d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Saint Georges les Landes et Les Grands Chézeaux en date du 28 mai 2024.
Mardi 9 juillet 2024 Monsieur le Maire a rencontré les responsables de projets à la Mairie, avec le 1^{er} adjoint ;
- ✓ Le Groupe « Centre France » propose la création d'un site internet en remplacement du site actuel.
Formule site essentiel
conception : 1 548 €
abonnement annuel : 608,40 €
L'abonnement annuel du site actuel est de 261,60 €
Le Conseil Municipal est contre cette proposition.
- ✓ Remerciements subventions versées en 2024
- ✓ La Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande l'avis du Maire sur un projet de construction de centrale photovoltaïque sur les communes de Mouhet et La Châtre Langlin.
Accord du Conseil Municipal
- ✓ Adhésion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Benaize et transfert de compétences production et distribution d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025 au Syndicat « COUL GART EAU » situé à Châteauponsac.
- ✓ Départ du locataire au 30 rue du Poète.
- ✓ Première animation du Comité des Fêtes samedi 7 septembre 2024 salle de Bantard.

Fin de séance à 21h15

Le Secrétaire,

Le Maire,